



FORMATION DES ÉLUS

CATALOGUE 2025



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021

SOMMAIRE

CALENDRIER

FINANCEMENT

- 2 modalités de financement
- Guide pour mobiliser son DIF

FORMATIONS

1^{er} Semestre 2025

- Le budget communal et les finances locales – 27 mars 2025
- Le Maire et les édifices religieux – 10 avril 2025
- L'organisation des fêtes et manifestations sur la commune – 11 avril 2025
- Les biens sans maître et les immeubles en état d'abandon – 17 avril 2025
- Bien terminer le mandat municipal – 18 avril 2025
- Le Bilan financier de fin de mandat – 22 avril 2025
- Les débits de boissons (1/2 J) – 29 avril 2025
- La rénovation énergétique des bâtiments : quelle approche ? – 20 mai 2025
- Gérer les animaux sur son territoire (1/2 J) – 23 mai 2025
- Comment gérer les dépôts sauvages de déchets (1/2 J) – 5 juin 2025
- Les chemins ruraux – 19 juin 2025
- Les chemins ruraux – 20 juin 2025



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021

2^{ème} Semestre 2025

- Commune et École (1/2 J) – 9 septembre 2025
- Le Règlement du cimetière – 15 septembre 2025
- La gestion des concessions funéraires et les reprises de sépultures – 16 septembre 2025
- Pouvoirs de police et responsabilités des élus – 14 octobre 2025
- Plan Communal de Sauvegarde et Gestion de risque – 16 octobre 2025
- Les troubles de voisinage (1/2 J) – 7 novembre 2025
- Le Règlement du cimetière – 12 novembre 2025
- La gestion des concessions funéraires et les reprises de sépultures – 13 novembre 2025
- La rénovation énergétique des bâtiments : quelle approche ? – 25 novembre 2025
- Les biens sans maître et les immeubles en état d'abandon – 27 novembre 2025
- Comment gérer les dépôts sauvages de déchets (1/2 J) – 5 décembre 2025
- Élus agressés, menacés, diffamés : Les outils pour se défendre – 16 décembre 2025
- L'organisation des fêtes et manifestations sur la commune – 17 décembre 2025

FORMATIONS EN INTRA



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021

FORMATIONS UDM 24 - Premier Semestre 2025



Mars		Avril		Mai		Juin	
1 S		1 M		1 J		1 D	
2 D		2 M		2 V		2 L	
3 L		3 J		3 S		3 M	
4 M		4 V		4 D		4 M	
5 M		5 S		5 L		5 J	GÉRER LES DÉPÔTS SAUVAGES
6 J		6 D		6 M		6 V	
7 V		7 L		7 M		7 S	
8 S		8 M		8 J		8 D	
9 D		9 M		9 V		9 L	
10 L		10 J	LE MAIRE ET LES ÉDIFICES RELIGIEUX	10 S		10 M	
11 M		11 V	L'ORGANISATION DES FÊTES SUR LA COMMUNE	11 D		11 M	
12 M		12 S		12 L		12 J	
13 J		13 D		13 M		13 V	
14 V		14 L		14 M		14 S	
15 S		15 M		15 J		15 D	
16 D		16 M		16 V		16 L	
17 L		17 J	LES BIENS SANS MAÎTRES	17 S		17 M	
18 M		18 V	BIEN TERMINER LE MANDAT	18 D		18 M	
19 M		19 S		19 L		19 J	LES CHEMINS RURAUX
20 J		20 D		20 M	RÉNOVATION DES BÂTIMENTS	20 V	LES CHEMINS RURAUX
21 V		21 L		21 M		21 S	
22 S		22 M	BUDGET COMMUNAL	22 J		22 D	
23 D		23 M		23 V	GÉRER LES ANIMAUX	23 L	
24 L		24 J		24 S		24 M	
25 M		25 V		25 D		25 M	
26 M		26 S		26 L		26 J	
27 J	BUDGET COMMUNAL	27 D		27 M		27 V	
28 V		28 L		28 M		28 S	
29 S		29 M	LES DÉBITS DE BOISSONS	29 J		29 D	
30 D		30 M		30 V		30 L	
31 L				31 S			
		Journée entière				1/2 Journée	



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
 BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
 SIRET 38000384800021

FORMATIONS UDM 24 - Deuxième Semestre 2025



Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 L		1 M		1 S		1 L	
2 M		2 J		2 D		2 M	
3 M		3 V		3 L		3 M	
4 J		4 S		4 M		4 J	
5 V		5 D		5 M		5 V	GÉRER LES DÉPÔTS SAUVAGES
6 S		6 L		6 J		6 S	
7 D		7 M		7 V	LES TROUBLES DU VOISINAGE	7 D	
8 L		8 M		8 S		8 L	
9 M	COMMUNE ET ÉCOLE	9 J		9 D		9 M	
10 M		10 V		10 L		10 M	
11 J		11 S		11 M		11 J	
12 V		12 D		12 M	LE RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE	12 V	
13 S		13 L		13 J	LA REPRISE DES SÉPULTURES	13 S	
14 D		14 M	POUVOIRS DE POLICE	14 V		14 D	
15 L	LE RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE	15 M		15 S		15 L	
16 M	LA REPRISE DES SÉPULTURES	16 J	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	16 D		16 M	ÉLUS AGRESSÉS, MENACÉS: LES OUTILS POUR SE DÉFENDRE
17 M		17 V		17 L		17 M	L'ORGANISATION DES FÊTES SUR LA COMMUNE
18 J		18 S		18 M		18 J	
19 V		19 D		19 M		19 V	
20 S		20 L		20 J		20 S	
21 D		21 M		21 V		21 D	
22 L		22 M		22 S		22 L	
23 M		23 J		23 D		23 M	
24 M		24 V		24 L		24 M	
25 J		25 S		25 M	RÉNOVATION DES BÂTIMENTS	25 J	
26 V		26 D		26 M		26 V	
27 S		27 L		27 J	LES BIENS SANS MAÎTRES	27 S	
28 D		28 M		28 V		28 D	
29 L		29 M		29 S		29 L	
30 M		30 J		30 D		30 M	
		31 V				31 M	
			Journée entière				1/2 Journée



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION

PAR LA COLLECTIVITÉ

Budget frais pédagogiques de **2% à 20%** du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus

Dépense obligatoire si,

- Cohérente avec la délibération des orientations en matière de formation
- Organisme de formation agréé pour la formation des élus

Formations concernées

En lien avec le mandat

Modalités d'inscription

S'inscrire à la formation souhaitée en utilisant [le formulaire dédié](#) aux **formations financées par le budget communal**

PAR LE DIFE

(Droit Individuel à la Formation des

400 € par an/ élu si non consommé sur une année
Cumul possible à hauteur maximum de **800 €**



**INSCRIPTION MINIMUM 15 JOURS AVANT
LA DATE DE LA FORMATION**

Formations concernées

En lien avec le mandat

Modalités d'inscription

Se connecter à « Mon Compte Élu sur moncompteformation.gouv.fr via votre **Compte France Connect+ (IDENTITÉ NUMÉRIQUE LA POSTE)**



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021

LE FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

Structures	Tarifs 2024 par élu*	½ journée
Commune de moins de 500 h	130€	100€
Commune de 501 à 1000 h	150€	
Commune de moins de 1001 à 2500 h	170€	
Commune de moins de 2501 à 5000 h	180€	
Autres et EPCI	200€	

**Les tarifs ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'UDM 24 le 25 janvier 2023*

**Les frais de repas ne sont pas inclus.*

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la formation par le stagiaire, l'UDM24 se réserve le droit de facturer des frais d'annulation calculés comme suit :

- ✓ Annulation > 15 jours avant le début de la formation : **aucun frais d'annulation**
- ✓ Annulation comprise entre 15 et 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 50 % du prix de la formation**
- ✓ Annulation < 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 100 % du prix de la formation**

Pour toutes questions relatives à la formation, veuillez contacter :

UNION DES MAIRES

0553028735

contact@udm24.fr



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021

LE FINANCEMENT PAR LE DIFE

(Droit Individuel à la Formation des Élus)

Chaque membre du Conseil Municipal peut suivre des formations **sans coût pour la collectivité grâce à son Droit Individuel à la Formation (DIF)** géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La demande de financement par le DIF doit être effectuée **au moins 15 jours avant la formation**

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la formation par le stagiaire ayant mobilisé son DIF, celui-ci doit se rendre sur son Compte Élu pour annuler le dossier.

- ✓ La formation débute dans plus de 7 jours ouvrés : **annulation possible sans perte de droit pour l'élu**
- ✓ La formation débute dans moins de 7 jours ouvrés : **si cas de force majeure, les droits de l'élu seront conservés. Dans le cas contraire, les droits seront perdus.**



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021

GUIDE POUR MOBILISER VOTRE DIFE



Pour utiliser votre DIFE, vous devez, au préalable, créer votre IDENTITÉ NUMÉRIQUE (celle-ci vous sera utile également pour vos autres démarches administratives en ligne)

Depuis le 25 octobre 2022, le service Mon Compte Formation a augmenté son niveau de protection en introduisant **France Connect+**. Ainsi si vous souhaitez utiliser votre DIFE en vous inscrivant à une formation de l'UDM24, **vous devez désormais créer votre identité numérique**. Lorsque vous aurez créé et activé votre identité numérique, vous pourrez vous inscrire à la formation que vous souhaitez en **vous connectant sur « Mon compte formation » après avoir créé votre compte**

COMMENT CRÉER VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE La Poste ?

RENDEZ-VOUS DIRECTEMENT DANS UN BUREAU DE POSTE, DEMANDER LA CRÉATION DE VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE.

C'est gratuit et instantané ! Il vous faut juste apporter votre carte d'identité nationale à jour et votre téléphone portable. Notez bien vos identifiants (identité numérique) et le code qui vous sera donné

INSCRIPTION A UNE FORMATION

Aller sur moncompteformation.gouv.fr (cliquez **ICI**)

Identifiez-vous avec vos identifiants de mon compte formation (votre n° de sécurité sociale et votre mot de passe)

Acceptez les CGU

Allez dans recherche, (onglet sous AIDE en haut à droite), cliquez sur **votre mandat électoral**, indiquer **le nom de la formation que vous souhaitez faire**, cliquez ensuite sur « en présentiel » notez **24430 MARSAC SUR L'ISLE** puis voir les résultats, cliquez sur la formation souhaitée et cliquez sur **demandeur un devis en bas à droite**

Continuez en suivant et répondant à toutes les questions.

N'oubliez pas de cliquer sur **ENVOYER MA DEMANDE DE DEVIS**.



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021

LES FORMATIONS



2025



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021

1^{er} Semestre 2025 (cliquer sur le titre de la formation pour lire le programme)

- [Le budget communal et les finances locales](#) – 27 mars 2025
- [Le Maire et les édifices religieux](#) – 10 avril 2025
- [L'organisation des fêtes et manifestations sur la commune](#) – 11 avril 2025
- [Les biens sans maître et les immeubles en état d'abandon](#) – 17 avril 2025
- [Bien terminer le mandat municipal](#) – 18 avril 2025
- [Le bilan financier de fin de mandat](#) – 22 avril 2025
- [Les débits de boissons \(1/2 J\)](#) – 29 avril 2025
- [La rénovation énergétique des bâtiments : quelle approche ?](#) – 20 mai 2025
- [Gérer les animaux sur son territoire \(1/2 J\)](#) – 23 mai 2025
- [Comment gérer les dépôts sauvages de déchets \(1/2 J\)](#) – 5 juin 2025
- [Les chemins ruraux](#) – 19 juin 2025
- [Les chemins ruraux](#) – 20 juin 2025

2^{ème} Semestre 2025 (cliquer sur le titre de la formation pour lire le programme)

- [Commune et École \(1/2 J\)](#) – 9 septembre 2025
- [Le Règlement du cimetière](#) – 15 septembre 2025
- [La gestion des concessions funéraires et les reprises de sépultures](#) – 16 septembre 2025
- [Pouvoirs de police et responsabilités des élus](#) – 14 octobre 2025
- [Plan Communal de Sauvegarde et Gestion de crise](#) – 16 octobre 2025
- [Les troubles de voisinage \(1/2 J\)](#) – 7 novembre 2025
- [Le Règlement du cimetière](#) – 12 novembre 2025
- [La gestion des concessions funéraires et les reprises de sépultures](#) – 13 novembre 2025
- [La rénovation énergétique des bâtiments : quelle approche ?](#) – 25 novembre 2025
- [Les biens sans maître et les immeubles en état d'abandon](#) – 27 novembre 2025
- [Comment gérer les dépôts sauvages de déchets \(1/2 J\)](#) – 5 décembre 2025
- [Élus agressés, menacés, diffamés : Les outils pour se défendre](#) – 16 décembre 2025
- [L'organisation des fêtes et manifestations sur la commune](#) – 17 décembre 2025



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021

FORMATIONS EN INTRA DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

VOUS SOUHAITEZ RÉUNIR
TOUS VOS ÉLUS LORS D'UNE
FORMATION SUR UN SUJET EN
PARTICULIER ?



Sur demande de votre part, l'UDM24 organise des formations en intra dans votre collectivité

Contactez l'UDM24 pour nous faire part de vos besoins.
Claude REY : 05 53 02 87 35 – contact@udm24.fr



Udm24 Formations

Union des Maires de la Dordogne
BP 104 – 24051 Périgueux CT Cedex 9/ contact@udm24.fr/www.maires-dordogne.fr

Association agréée pour la formation des élus depuis le 4 décembre 2017
SIRET 38000384800021